

Près de 340 000 élèves en situation de handicap scolarisés à l'école ou au collège à la rentrée 2020

À la rentrée 2020, 338 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés, en milieu ordinaire, en France métropolitaine et dans les DROM : 200 400 élèves sont scolarisés dans le premier degré et 138 400 sont scolarisés au collège.

En milieu ordinaire, les élèves en situation de handicap bénéficient d'aides et d'aménagements prévus par leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). Ils sont accueillis dans une classe ordinaire ou au sein d'un dispositif de scolarisation spécifique : une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), où ils bénéficient d'un enseignement individualisé correspondant à leur besoin.

Trois élèves en situation de handicap sur quatre accueillis en classe ordinaire dans le premier degré

Dans le premier degré, les élèves en situation de handicap représentent 3 % de l'ensemble des élèves scolarisés en milieu ordinaire •14.1. La part de ces élèves scolarisés dans une classe ordinaire est de 74 %.

La part des élèves en situation de handicap dans le premier degré est plus importante dans les départements situés au sud de la Loire ainsi que ceux situés dans une diagonale allant du département de la Somme à celui du Haut-Rhin.

La part des élèves en situation de handicap scolarisés dans une classe ordinaire du premier degré est plus faible dans le quart nord-est, dans les départements centraux ainsi que dans l'ensemble des DROM •14.2.

Deux élèves en situation de handicap sur trois accueillis en classe ordinaire au collège

Au collège, les élèves en situation de handicap représentent un peu plus de 4 % des effectifs •14.3. La part des élèves en situation de handicap au collège dépasse les 6 % dans neuf départements : la Lozère, les Hautes-Alpes, le Tarn-et-Garonne, la Nièvre, la Haute-Garonne, l'Ariège, l'Hérault, le Cantal et le Lot.

Au collège, le taux de scolarisation en classe ordinaire est de 69 % •14.4. Dans sept départements dont trois DROM, moins d'un élève sur deux est scolarisé en classe ordinaire : il s'agit de la Guyane, du Loiret, de l'Allier, de la Guadeloupe, de Mayotte, du Territoire de Belfort et du Bas-Rhin. À l'inverse, plus des trois quarts des élèves sont concernés par ce type de scolarisation dans treize départements : l'Ardèche, le Val-de-Marne, le Rhône, le Nord, les Côtes-d'Armor, le Finistère, la Creuse, l'Hérault, le Lot, le Pas-de-Calais, les Bouches-du-Rhône, la Corse-du-Sud et les Hautes-Alpes.

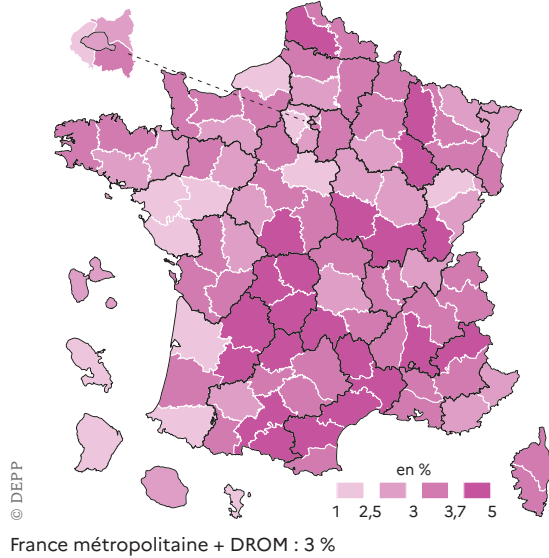
En dix ans, le nombre d'élèves en situation de handicap a été multiplié par deux

Entre 2010 et 2020, pour l'ensemble des premier et second degrés (collèges, LEGT, LP et EREA), le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés a été multiplié par 1,9 (+ 181 400 élèves, hors Mayotte) •14.5. Les croissances les moins fortes (inférieures à 50 %) s'observent dans quatorze départements (Puy-de-Dôme, Gers, Haute-Loire, Yonne, Somme, Territoire de Belfort, Haute-Corse, Saône-et-Loire, Aveyron, Manche, Orne, Aisne, Corse-du-Sud et Lot). À l'opposé les départements de l'Aude, de Corrèze, du Tarn-et-Garonne, de l'Hérault, de Seine-et-Marne et de Haute-Garonne ont connu une progression supérieure à 150 %.

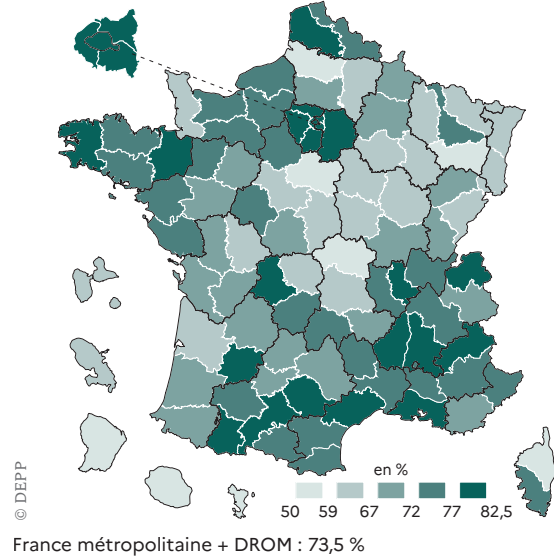
POUR EN SAVOIR PLUS

Le Laidier S., Michaudon H., Prouchandy P., 2016, « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », *Note d'Information*, n° 16.36, MENESR-DEPP.

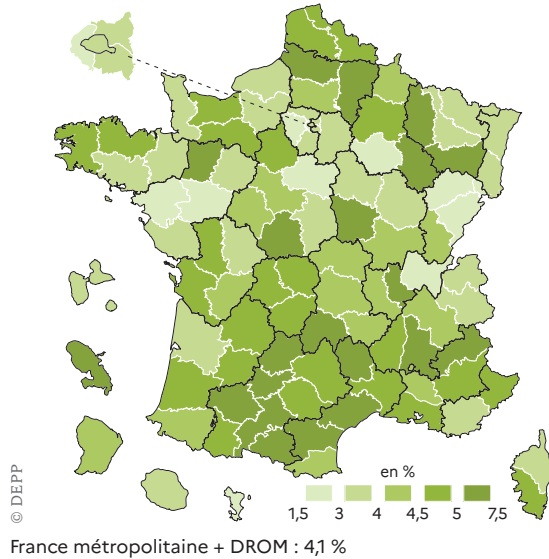
14.1 Élèves en situation de handicap dans le 1^{er} degré
Public et Privé, rentrée 2020



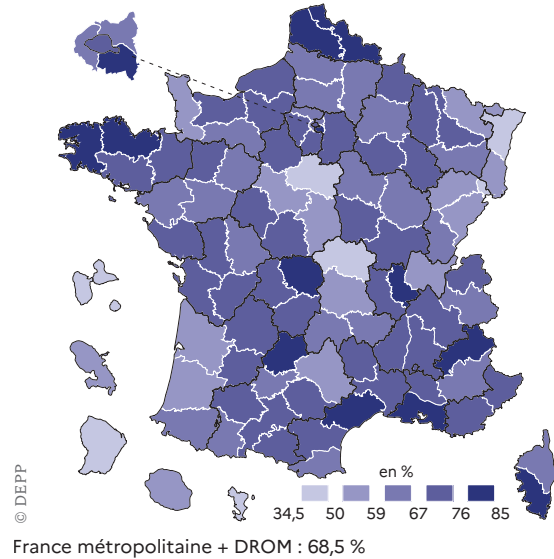
14.2 Élèves en situation de handicap dans le 1^{er} degré scolarisés dans une classe ordinaire - Public et Privé, rentrée 2020



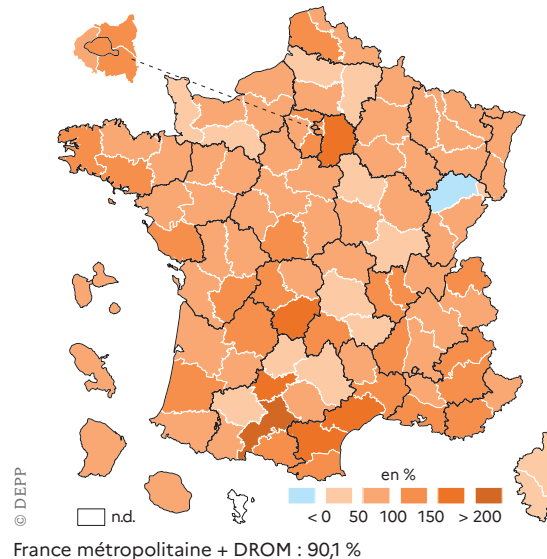
14.3 Élèves au collège en situation de handicap
Public et Privé, rentrée 2020



14.4 Élèves au collège en situation de handicap scolarisés dans une classe ordinaire - Public et Privé, rentrée 2020



14.5 Évolution des effectifs d'élèves en situation de handicap dans le 1^{er} et le 2^d degré - Public et Privé, entre 2010 et 2020



Source : DEPP-MENJS, enquêtes n° 3 et n° 12 relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1^{er} et le 2^d degré